

New Brunswick
ASSOCIATION OF DIETITIANS



L'ASSOCIATION DES DIÉTÉTISTES
du Nouveau-Brunswick

SOMMAIRE

des politiques et procédures de l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada (EAPDC)

Table des matières

Inscription à l'examen.....	3
Guide de préparation	3
Conseils importants.....	3
Résultats de l'examen.....	4
Premier échec à l'examen	4
Deuxième échec à l'examen.....	5
Troisième échec à l'examen	6

Dans ce document, le féminin est utilisé pour représenter les deux sexes.

Inscription à l'examen

Vous allez recevoir un courriel pour vous inscrire à l'examen sur le site web de la compagnie qui fait passer l'examen. Ce courriel est envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiquée sur le formulaire de demande de l'EAPDC (qui peut être différent de votre adresse électronique de préférence avec l'ADNB).

Vous aurez la possibilité de vous inscrire à l'examen lors d'une journée durant la semaine de la période d'essai. La disponibilité du jour est basée sur le principe du premier arrivé, premier servi. Utilisez ce lien pour vous inscrire à l'examen à une date précise et à un des centres d'évaluation spécifié. Les centres d'évaluation sont situés à travers le Canada et vous pouvez effectuer votre examen dans une autre province. Toutefois, veuillez aviser la registraire si vous souhaitez écrire l'examen à l'extérieur des provinces de l'Atlantique.

Si vous nécessitez une accommodation spéciale or une surveillante bilingue, veuillez aviser la registraire par la date limite d'inscription de l'EAPDC. Les demandes après cette date limite ne peuvent pas être garanties.

Guide de préparation

Le Guide de préparation de l'EAPDC est disponible sur le [site web de l'ADNB](#) sous l'onglet « Candidat(e)s » dans le menu principal, puis « Examen d'admission à la profession de diététistes au Canada ».

Conseils importants

Veuillez lire attentivement le [Guide de préparation de l'EAPDC](#), car il contiendra toutes les réponses à vos questions. Cependant, voici quelques conseils clés de la registraire :

- ✓ Lorsque vous vous inscrivez à l'examen en ligne, utilisez le numéro de coupon que la registraire vous a envoyé par courriel. **NE PAYEZ PAS DEUX FOIS;**
- ✓ Si vous souhaitez changer de province dans laquelle vous souhaitez passer l'examen, contactez la registraire avant de le modifier en ligne sur le site Web de la compagnie d'examen;
- ✓ Si vous ne pouvez pas passer l'examen, contactez la registraire immédiatement.

Il y a certaines circonstances (malade, accident, problèmes météo) qu'une candidate pourrait décider de ne pas écrire l'examen le jour où elle est cédulée → contactez la registraire immédiatement par courriel au registrar@adnb-nbad.com et appelez au (506) 386-5903 (laissez un message s'il n'y a aucune réponse);

- ✓ La registraire vous enverra un courriel à propos du guide tutoriel de la plateforme d'examen informatisé. Cela vous donnera des instructions pour vous connecter en ligne et utiliser une démonstration de l'examen;

- ✓ Le jour de l'examen, arrivez 30 minutes à l'avance;
- ✓ Lisez [l'Entente sur les règles d'examen pour les candidats](#) avant votre examen. Cela vous sauvera du temps de lire le jour de l'examen;
- ✓ Apportez deux pièces d'identité :
 - Originales (pas de photocopies);
 - Valides (non expirées);
 - Signées (assurez-vous que votre nom est signé au dos de la carte);
 - Une des pièces d'identité doit être délivrée par le gouvernement et inclure une photo (p. ex. passeport, permis de conduire);
 - L'autre peut être une carte de crédit ou une carte bancaire;
 - Les prénoms et les noms qui apparaissent sur vos pièces d'identité DOIVENT être les mêmes que ceux qui apparaissent sur votre courriel « autorisation de passer l'examen » envoyé par Pearson VUE;
- ✓ Lorsque vous naviguez entre les versions électroniques française ou anglaise de l'examen, soyez conscient du temps!
- ✓ Si quelque chose se passe hors de l'ordinaire le jour de l'examen, contactez immédiatement la registraire en envoyant un courriel au registrar@adnb-nbad.com et en appelant le (506) 386-5903 (laissez un message en cas de non réponse). Indiquez également ces informations sur le sondage que vous devrez remplir après l'examen.

Résultats de l'examen

Les résultats de la session d'examen en novembre seront envoyés à votre adresse électronique préférée pour la correspondance avec l'ADNB au plus tard la troisième semaine de janvier. La copie originale des résultats de l'examen suivra par la poste.

Les résultats de la session d'examen de mai seront envoyés à votre adresse électronique préférée pour la correspondance avec l'ADNB au plus tard la troisième semaine de juin. La copie originale des résultats de l'examen suivra par la poste.

Premier échec à l'examen

En cas d'un premier échec à l'EAPDC, portez attention aux détails suivants décrits dans la politique 6.2.7 de l'ADNB :

- a. L'immatriculation provisoire peut être prolongée sous certaines réserves, c'est-à-dire à condition que la candidate :
 - i. se réinscrive à l'examen et le passe lors de la prochaine séance prévue au calendrier;
 - ii. respecte les lignes directrices réglementaires de l'Association dans l'exercice de sa profession.

- b. La candidate est autorisée à pratiquer la diététique sous la supervision directe d'une diététiste immatriculée membre en règle de l'Association et possédant au moins trois années d'expérience en diététique, sous réserve de l'approbation du comité de vérification des titres.
- c. Si la candidate manque à l'une quelconque de ces obligations, l'immatriculation provisoire avec restrictions est immédiatement révoquée.
- d. Le permis d'exercice provisoire restreint est maintenu jusqu'à ce qu'on connaisse les résultats du deuxième essai à l'examen national d'admission à la profession de diététiste.
- e. Conditions applicables à l'immatriculation provisoire avec restrictions : Le comité de vérification des titres évaluera soigneusement les milieux de travail pour lesquels il accorde le privilège d'exercer la diététique avec un permis restreint.

L'approbation des conditions sera refusée :

- i. s'il n'y a qu'une seule praticienne (par exemple, une pratique privée);
- ii. si la supervision n'est pas optimale;
- iii. si l'on intervient auprès de populations à risque élevé;
- iv. si le soutien d'une équipe de soins de santé professionnelle fait défaut;
- v. ou pour toute autre considération jugée valide par le comité de vérification des titres.

Deuxième échec à l'examen

En cas d'un deuxième échec à l'EAPDC, portez attention aux détails suivants décrits dans la politique 6.2.7 de l'ADNB :

- a. L'immatriculation provisoire avec restrictions expire immédiatement.
- b. L'Association envoie immédiatement un courriel à la candidate l'avisant des résultats de son examen. Ensuite, dans la semaine suivante la réception des résultats, l'Association envoie une lettre décrivant les droits et les responsabilités de la candidate. Cette lettre est envoyée par la poste et exige une signature.
- c. Si la candidate souhaite passer l'examen national d'admission à la profession de diététiste une troisième fois :
 - i. Avant de se réinscrire à l'examen, elle demande de suivre le programme de perfectionnement en diététique que le comité de vérification des titres lui

recommande. La registraire lui communique les recommandations du comité à la candidate;

- ii. La registraire reçoit de la candidate un document attestant que celle-ci a suivi ledit programme de perfectionnement, ainsi qu'une lettre d'évaluation par la ou les diététistes qui l'ont supervisée, et vérifie que la demande de réinscription à l'examen a été acceptée. Si la décision est compliquée, la registraire demande conseil auprès du comité de vérification des titres.

Troisième échec à l'examen

Selon les politiques et les procédures de l'EAPDC révisés en février 2017, une candidate doit normalement réussir l'examen dans les quatre ans suivant l'admissibilité à l'examen et la candidate peut reprendre l'examen à un maximum de trois fois. Après un troisième échec, la candidate ne peut plus tenter l'EAPDC pour devenir une diététiste immatriculée.